

A	A2 – Conserver les milieux ouverts	Priorité		
	A2.2 Limiter la banalisation des milieux dunaires et habitats de falaises, reconstituer des milieux oligotrophes et limiter la prolifération des espèces rudérales	1	2	3

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

Statut foncier

Conservatoire du littoral (CdL)
Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Privé
Domaine Public Maritime (DPM)

Habitat(s) concerné(s)

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
2110 - Dunes mobiles embryonnaires
2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)

Constat(s) et problématique

Dans les années 1960-70, les massifs dunaires de la zone Natura 2000 ont subi d'importantes atteintes causées essentiellement par les extractions de sable pour l'agriculture et la construction puis la montée en puissance du tourisme de masse (piétinement intensif et camping sauvage). A partir des années 1980, grâce à une politique de réhabilitation et de restauration, menée par le Conservatoire du littoral et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, ces milieux ont pu progresser et retrouver un caractère plus « naturel ». Cependant, aujourd'hui encore certains secteurs restent perturbés (rudéralisation et embroussaillage). En effet, la principale cause de dégradation des dunes mobiles, et dans une moindre mesure des dunes fixées, sur le site réside dans le développement d'espèces rudérales (queue de lièvre - *Lagurus ovatus*, ravenelle - *Raphanus raphanistrum*, Bromes – *Bromus sp.*, Cirses - *Cirsium sp.*, etc.) dont l'installation est dans certains cas favorisée par des aménagements visant la protection du front de dune (ganivelles) ou la présence d'une route côtière à l'arrière de la dune de l'anse du Guesclin (apports de graines de plantes rudérales, cultivées ou horticoles). Ces espèces sont à distinguer des espèces invasives, puisqu'elles sont autochtones (présentes « naturellement » sur le territoire). Leur présence dans certains milieux témoigne d'une modification de leurs caractéristiques écologiques locales (enrichissement en azote et/ou remaniement des sols). Sur les secteurs dunaires moins exposés, ou sur les secteurs non soumis à l'ensablement, les plantes rudérales s'épanouissent, concurrencent la flore caractéristique et patrimoniale, et enrichissent le sol du milieu d'accueil en matière organique. Aussi, représentent-elles un relatif danger d'appauvrissement écologique.

Les habitats de falaises présentent, en dehors de la sur-fréquentation qui est l'atteinte principalement observée, des secteurs embroussaillés et/ou colonisés par des espèces rudérales (orties et ronces) et/ou sociale (Fougère aigle - *Pteridium aquilinum*).

Actions

Cette mesure vise donc à limiter la prolifération des espèces rudérales et lutter contre l'embroussaillage des différents milieux. Il s'agira donc de :

- **A2.2.a : Arracher/faucher les plantes rudérales et limiter l'enfrichement.** Lorsqu'il y a menace pour le bon état de conservation d'un habitat d'intérêt communautaire et suivant la situation de la parcelle, les plantes rudérales et les parcelles enfrichées pourront être arrachées ou fauchées mécaniquement à une période déterminée au cas par cas suivant les espèces présentes (exemple : après la mi-juillet / limite le dérangement avifaune). Les produits d'arrachage ou de fauche devront impérativement être exportés.
- **A2.2.b : Lutter contre les facteurs favorisant la présence de plantes rudérales.** L'identification et l'inventaire préalable d'éventuels secteurs de dépôts sauvages entraînant la prolifération d'espèces rudérales devra constituer la première étape avant l'information des propriétaires et leur enlèvement.
Par ailleurs, une réflexion quant à l'utilisation des ganivelles sur certains secteurs de massifs dunaires pourra être menée.
- **A2.2.c : Supprimer les résineux dans les secteurs sensibles.** Les plantations de ce type remettent en cause, sur certaines zones, l'intégrité de l'habitat naturel originel en acidifiant les sols et en favorisant leur érosion. De plus, certains arbres affaiblis présentent aujourd'hui un risque pour la sécurité des promeneurs. La suppression de ces résineux devra se faire progressivement avec une information préalable du public.
- **A2.2.d : Mettre en place un suivi et une veille** permettant d'évaluer les effets de la gestion mise en place mais aussi d'identifier d'éventuelles nouvelles stations d'espèces rudérales ou zones de dépôts.

Axes stratégiques et actions parallèles développés sur les ENS du département

- **Axe stratégique 3** : Gérer les espaces naturels sensibles de manière planifiée et concertée

Action n°3 : Consolider les conventionnements agricoles et tendre vers l'exemplarité des pratiques agricoles sur les espaces naturels sensibles

- **Axe stratégique 5** : Prévoir et anticiper les grands aménagements sur les espaces naturels sensibles et les voies vertes

Action n°6 : Développer une démarche de restauration et de valorisation de la pointe du Grouin

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
A2.2.a : Arracher/faucher les plantes rudérales et limiter l'enfrichement	Propriétaires, ayant droits	Opérateur N2000, CG35, Cdl, DDTM, CBNB, collectivités, agriculteurs et éleveurs locaux	Intervention mécanique 1 300€/hectare	Contrat N2000 (A32301P, A32304R, A32305R) sur des surfaces non-agricoles Financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels
Intervention manuelle 2 000€/hectare				
A2.2.b : Lutter contre les facteurs favorisant la présence de plantes rudérales			Inventaire des zones de dépôts: inclus dans l'animation Natura 2000	
A2.2.c : Supprimer les résineux dans les secteurs sensibles			Enlèvement des dépôts: variable	
A2.2.d : Mettre en place un suivi et une veille	Opérateur N2000		Sur devis	Contrat N2000 (A32301P)
			Inclus dans l'animation Natura 2000	

Périodicité : Annuelle

Mesures liées :

A1.3 – Définir un fonctionnement du site qui permette de réduire les pressions sur les milieux et améliorer qualitativement les circulations et les stationnements

A2.1 - Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes

C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants

D1.2 - Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi

D3 - Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Surfaces engagées en contrat Natura 2000

Identification et cartographie des éventuelles zones de dépôts

Enlèvement des dépôts

Indicateurs de résultat

Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés

Réduction des surfaces couvertes d'espèces rudérales

Réduction des dépôts sauvages

Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner les indicateurs de résultats

Rapport des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en mauvais (ou moyen) état de conservation en raison de la rudéralisation en 2008 et lors de la prochaine cartographie des habitats. Ce même rapport pourra être mesuré sur un ou quelques « secteurs tests » (surface à définir) avant la réalisation de la cartographie complète du site (selon un protocole défini en collaboration avec le CBNB).

Rapport du nombre d'espèces dites rudérales par m² et de leur recouvrement sur une parcelle avant et après les actions de gestion mise en œuvre

Nombre de dépôts sauvages éliminés